



PRÉFECTURE DE DORDOGNE

Préfecture
Cabinet
Service : SIDPC
Pôle prévention
Pref-defense-protection-civile@dordogne.gouv.fr

Périgueux, le **04 JAN. 2017**

Affaire suivie par : N. MAZEAU
☎0553022427
☐0553022503
nadine.mazeau@dordogne.gouv.fr

La Préfète de la Dordogne

A

Monsieur le Maire
24330 Saint Geyrac

OBJET : Catastrophe naturelle au titre de la sécheresse/réhydratation des sols pour l'année 2015

REFER : Arrêté interministériel du 22/11/2016 publié au Journal Officiel 27/12/2016

PJ : Fiche explicative et tableau

Vous m'avez adressé une demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle relatif aux dégâts causés par la sécheresse 2015 dans la **commune de Saint Geyrac**.

Celle-ci a fait l'objet d'un examen par la commission interministérielle en date du 15 novembre 2016 qui a émis **un avis défavorable**.

Conformément à l'article 11 de la Loi du 13 Août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile, je vous informe que la décision des Ministres a été publiée au **journal officiel du 27 décembre 2016**.

Vous trouverez ci-joints les éléments qui ont motivé cette décision de refus (voir fiche et tableau).

Il ressort du rapport météorologique fourni par Météo-France que l'intensité anormale de l'agent naturel n'a pas été démontrée pour les trois critères sur tout ou partie du territoire communal. Par conséquent, votre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle au regard des dispositions de l'article L.125-1 du code des assurances.

Je vous remercie d'aviser les administrés concernés de cette non-reconnaissance.

Je vous précise que conformément aux dispositions combinées des articles R 311-1 (2°) et R 421-1 du code de justice administrative, vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre pour contester la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour votre commune devant le tribunal administratif compétent.

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) de la Préfecture reste à votre disposition pour tout complément d'information.

La Préfète,

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Copie transmise pour information à :
- Secrétaire Général - Sous-Préfet de Périgueux

